



— — — Arrêté municipal —

Date : 07/07/2026	N° 6997
Objet : Déménagement	
HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS pour MAURICE Véronique	
30 B RUE DU PARC - 57280 MAIZIERES-LES-METZ	

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la demande de réservation sollicitée par HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS pour Madame MAURICE Véronique.

Arrête

Article premier – Afin de permettre le déménagement Madame MAURICE Véronique par la société HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sur les places de parking situées devant le 30 B RUE DU PARC à Maizières-lès-Metz, le jeudi 9 juillet 2026.

Article 2 – Seul y aura accès outre les véhicules d'intervention urgente, le véhicule de la société servant au déménagement, qui portera, apposée sur le pare-brise, copie de cette autorisation.



Article 3 – La mise en place du dispositif de réservation sera à la charge de la société HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS. Ce dispositif devra être mis en place **24 heures avant le début de l'occupation ou 48 heures si la veille de l'occupation est un week-end ou un jour férié.**

Article 4 – A la fin de l'occupation, les emplacements réservés devront être remis dans l'état où ils se trouvaient avant l'opération du déménagement.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz,
- Police Municipale,
- SDIS,
- HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS.

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 7 juillet 2026.

Par délégation,
Philippe POLLO,



Adjoint au Maire.

Valide

DEMANDE A ADRESSER 15 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	cerfa N° 14023*01 8997
--	---	--

Le demandeur		Particulier ☐	service public ☐	maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐	entreprise ☒
Nom :		Prénom :			
Dénomination :		Représenté par :			
Adresse Numéro :		Extension :		Nom de la voie :	
Code postal :		Localité :		Pays :	
Téléphone :		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel :		contact @ huissier.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur					
Nom : MAURICE		Prénom : VERONIQUE			
Adresse Numéro :		Extension :		Nom de la voie :	
Code postal :		Localité :		Pays :	
Téléphone :		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel :		@			

Localisation du site concerné par la demande	
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°	
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐	
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐	
Adresse Numéro : 30 Extension : B Nom de la voie : RUE DU PARC	
Code postal : 51720 Localité : MAIZIERES LES METZ	
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :	
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :	

Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres
Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾	Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾	Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾
Station service ☐	Renouvellement ☐	Création ☐	
Autres ☒ Emménagement			
Date prévue de début d'application 03072026		Durée d'application (en jours calendaires) : 1	
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

Haïssa Claude DEMONTEMENT
24 rue des Potiers d'Erain
BP 25145
F-57074 METZ CEDEX 03
03 87 74 15 70 - Fax : 03 87 74 28 18
Siret 52932557300010

Dossier : 113946

Code client : 89355

Nom du client : MAURICE VERONIQUE

57280 MAIZIERES LES METZ

6995

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Par l'entreprise : **SN D.R DUHAUT ROLLIN**

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement de : **1 Porteur 19T**

Devant le : **30A RUE DU PARC**

Pour les jours suivants : **09/07/2026 - Journée**

Demande présentée le 24/06/2026.



Satisfaction clients
02 46 910 383
satisfactionsclients@demeco.net

*la note est en file de 21/05/2024

Siège social : METZ
Tél. : 03 87 74 15 70

Agence : LUXEMBOURG
Tél. : +352 261 76631

Siège social : 24, rue des Potiers d'Étain - B.P 25145 - 57074 Metz - Cedex 03 - contact@heissclaude.com
S.A.S au capital de 195 052 € - R.C.S Metz - Siret 529 325 573 00010 - APE 4942 Z - T.V.A FR 13 529 325 573
Filiale de HEXVIA S.A.S au capital de 10 000 000 €. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Metz est seul compétent.


POLYCERI
ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015
ISO 45001 : 2018

